



LE PARTAGE DES VALEURS

Place de l'Europe
89000 ST-GEORGES-SUR-
BAULCHES

Tél. : +33 (0)3 86 48 12 12
Fax : +33 (0)3 86 48 31 30

www.groupe-etc.fr

ENFANCE ET JEUNESSE EN AVALLONNAIS
Association Loi 1901

Siège social : 62 Grande Rue - 89440 MASSANGIS

**RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2013**

**SOCIÉTÉ
DE COMMISSAIRES
AUX COMPTES**

Membre de la Compagnie
Régionale de Paris

**COMMISSAIRES AUX
COMPTES ASSOCIÉS**

Michel FORTÉ
Claude BERTHOUD
Guy LARRECQ
Bernard THIESSON
André VENTALON
Frédéric VAUTRIN
Claude BOULIC
Thierry BISSERON
Sandra FAORO
Stéphane DELZAIVE
Lionel LEBLANC
Philippe CATTEY
Laëtitia COURVOISIER

Laëtitia COURVOISIER

Représentant de la SARL E.T.C. AUDIT

***Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris***

SARL ETC AUDIT



LE PARTAGE DES VALEURS

ENFANCE ET JEUNESSE EN AVALLONNAIS
Association Loi 1901

Siège social : 62 Grande Rue - 89440 MASSANGIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2013**

SARL ETC AUDIT

Place de l'Europe
89000 ST-GEORGES-SUR-
BAULCHES

Tél. : +33 (0)3 86 48 12 12

Fax : +33 (0)3 86 48 31 30

www.groupe-etc.fr

**SOCIÉTÉ
DE COMMISSAIRES
AUX COMPTES**

Membre de la Compagnie
Régionale de Paris

**COMMISSAIRES AUX
COMPTES ASSOCIÉS**

Michel FORTÉ
Claude BERTHOUD
Guy LARRECQ
Bernard THIESSON
André VENTALON
Frédéric VAUTRIN
Claude BOULIC
Thierry BISSERON
Sandra FAORO
Stéphane DELZAIVE
Lionel LEBLANC
Philippe CATTEY
Laëtitia COURVOISIER

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2013

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'**Association ENFANCE ET JEUNESSE EN AVALLONNAIS**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 18 avril 2014. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations auxquelles j'ai procédé portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

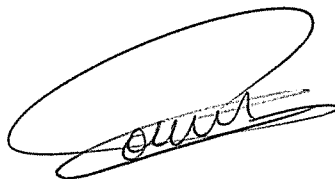
Ces appréciations s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à ST GEORGES, le 26 mai 2014



Laëtitia COURVOISIER

Représentant de la SARL E.T.C. AUDIT

***Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris***



LE PARTAGE DES VALEURS

ENFANCE ET JEUNESSE EN AVALLONNAIS
Association Loi 1901

Siège social : 62 Grande Rue - 89440 MASSANGIS

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2013**

SARL ETC AUDIT

P A S S I F	Arrêté au 31/12/2013	31/12/2012
	Durée 12 mois	12 mois
Fonds Associatifs		
Fonds associatifs sans droit de reprise (dont legs ,subv. d'invest. renouv)		
Fonds associatifs sans droit de reprise (dont legs ,subv. d'invest. renouv)	398 500,26	363 000,39
Ecart de réévaluation		
Réserves statutaires et réglementées		
Réserves réglementées	1 076 698,17	1 069 147,27
Report à nouveau (gestion non contrôlée)		
Report à nouveau (gestion non contrôlée)	-50 126,23	-50 126,23
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)		
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	132 181,83	-97 800,40
Fonds associatif avec droit de reprise		
Fonds associatif avec droit de reprise	40 000,00	40 000,00
Fonds associatifs pouvant être repris avant dissolution	1 021 341,38	1 007 341,38
Résultats sous contrôle tiers financeurs		
Résultats sous contrôle tiers financeurs	116 846,80	271 697,97
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	34 134,42	34 134,42
Provisions réglementées		
Provisions réglementées	20 548,62	20 548,62
Droits des propriétaires (Commodats)		
	TOTAL I	2 790 125,25
		2 657 943,42
Comptes de Liaison		
Comptes de Liaison		
	TOTAL II	
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Provisions pour charges	108 041,00	202 522,03
	TOTAL III	108 041,00
		202 522,03
Fonds Dédiés		
Sur subventions de fonctionnement		
Sur autres ressources		
	TOTAL IV	
Dettes		
Emprunts Obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	153 453,45	164 769,78
Emprunts et dettes financières divers		
Emprunts et dettes financières divers	4 412,00	4 766,00
Avances et acomptes recus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	65 202,21	69 046,22
Dettes fiscales et sociales		
Dettes fiscales et sociales	411 592,75	326 739,85
Dettes sur immobilisations, comptes rattachés		
Autres dettes (d'exploitation)		
Autres dettes (d'exploitation)	1 802,54	4 800,27
	TOTAL V	636 462,95
		570 122,12
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance		
Ecarts de conversion Passif		
Ecarts de conversion Passif		
	TOTAL VI	
TOTAL GENERAL	3 534 629,20	3 430 587,57

SARL ETC AUDIT
 Place de l'Europe
 89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHES
 Tél. 03 86 48 12 12 - Fax 03 86 48 31 30
 SIRET 493 539 944 00014 - NAF 6920Z

Compte de résultat

Tous

	Arrêté au : 31/12/2013		31/12/2012		Variation	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Produit d'exploitation						
Ventes de marchandises						
Production vendue (biens)	7 892,60	0,26	5 026,86	0,18	2 865,74	57,01
Production vendue (services)	9 621,95	0,32	13 183,16	0,47	-3 561,21	-27,01
Chiffre d'affaire	17 514,55	0,58	18 210,02	0,65	-695,47	-3,82
Production stockée						
Production immobilisée	3 012 067,63	100,00	2 816 320,66	100,00	195 746,97	6,95
Subventions d'exploitation	23 161,27	0,77	21 357,02	0,76	1 804,25	8,45
Reprises/prov. & amort, transf. de charge	3 391,03	0,11	24 898,89	0,88	-21 507,86	-86,38
Autres produits	26 978,79	0,90	30 128,08	1,07	-3 149,29	-10,45
PRODUIT D'EXPLOITATION TOTAL I	3 083 113,27	102,36	2 910 914,67	103,36	172 198,60	5,92
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises						
Variation de stocks						
Achat de matières premières et autres						
Autres achats et charges externes	527 749,62	17,52	541 996,73	19,24	-14 247,11	-2,63
Impôts, taxes et versements assimilés	196 994,56	6,54	176 088,03	6,25	20 906,53	11,87
Salaires et traitements	1 708 561,52	56,72	1 610 279,80	57,18	98 281,72	6,10
Charges sociales	556 499,90	18,48	471 169,28	16,73	85 330,62	18,11
Dotations	100 413,88	3,33	125 260,70	4,45	-24 846,82	-19,84
Autres charges	10 204,47	0,34	7 294,65	0,26	2 909,82	39,89
CHARGES D'EXPLOITATION TOTAL II	3 100 423,95	102,93	2 932 089,19	104,11	168 334,76	5,74
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-17 310,68	-0,57	-21 174,52	-0,75	3 863,84	-18,25
Opération en commun						
Bénéfice attribué, perte transférée Total III						
Perte supportée, bénéfice transféré Total IV						
OPÉRATION EN COMMUN						
Produits financiers						
Produits financiers de participations						
Autres valeurs mob., créances d'actif im.						
Autres intérêts et produits assimilés	49 450,30	1,64	43 348,87	1,54	6 101,43	14,08
Reprises/provisions et transfert de char						
Différences positives de change						
Produits net/cession des V.M.P						
PRODUITS FINANCIERS TOTAL V	49 450,30	1,64	43 348,87	1,54	6 101,43	14,08
Charges financières						
Charges financières	5 360,56	0,18	10 372,30	0,37	-5 011,74	-48,32
Autres charges financières						
CHARGES FINANCIÈRES TOTAL VI	5 360,56	0,18	10 372,30	0,37	-5 011,74	-48,32
RESULTATS FINANCIERS	44 089,74	1,46	32 976,57	1,17	11 113,17	33,70
RESULTATS COURANTS AVANT IMPÔTS	26 779,06	0,89	11 802,05	0,42	14 977,01	126,90
Produits exceptionnels						
Sur opération de gestion	6 933,41	0,23	7 647,41	0,27	-714,00	-9,34
Sur opération en capital						
Reprises/provisions et transfert de char	107 191,00	3,56			107 191,00	
PRODUITS EXCEPTIONNELS TOTAL VII	114 124,41	3,79	7 647,41	0,27	106 477,00	1 392,33
Charges exceptionnelles						
Sur opération de gestion	4 138,64	0,14	6 229,86	0,22	-2 091,22	-33,57
Sur opération en capital						
Dotations aux amortissements et aux prov.			107 191,00	3,81	-107 191,00	-100,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES TOTAL VIII	4 138,64	0,14	113 420,86	4,03	-109 282,22	-96,35
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	109 985,77	3,65	-105 773,45	-3,76	215 759,22	-203,98
Participation des salariés						
PARTICIPATION DES SALARIÉS TOTAL IX						
Impôts sur les bénéfices	4 583,00	0,15	3 829,00	0,14	754,00	19,69
TOTAL X	4 583,00	0,15	3 829,00	0,14	754,00	19,69
PRODUITS	3 246 687,98	107,79	2 961 910,95	105,17	284 777,03	9,61
CHARGES	3 114 506,15	103,40	3 059 711,35	108,64	54 794,80	1,79
SOLDE INTERMÉDIAIRE	132 181,83	4,39	-97 800,40	-3,47	229 982,23	-235,15
Total XI						
Eng. à réaliser sur ressources affectés						
Rep. ress non utilisées Exe antérieurs						
TOTAL XI						
EXCEDENT OU DÉFICIT	132 181,83	4,39	-97 800,40	-3,47	229 982,23	-235,15

SARL ETC AUDIT

Place de l'Europe
89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHES

Tél. 03 86 48 12 12 - Fax 03 86 48 31 30
SIRET 493 539 944 00014 - NAF 6920Z

ANNEXE COMPTABLE

FAITS CARACTERISITQUES

Aucun fait caractéristique n'est à signaler.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux règles générales d'établissement des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Précisions sur les modes et méthodes d'évaluation

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les règles concernant la définition et la comptabilisation des immobilisations sont appliquées le cas échéant.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés, suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue. Les durées retenues jusqu'à présent sur les différents biens immobilisés sont cohérentes avec leur durée d'utilisation prévisible, et n'ont donc pas été modifiées.

Participations, autres titres immobilisés et valeurs mobilières de placement

En cas d'inscription au bilan de participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement, la valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Comptabilisation de la provision de Congés payés

Rappel : Depuis 2004, la variation de provision congés payés est comptabilisée en charges alors que pour les exercices précédents elle était comptabilisée en dettes.

NOTES COMPLEMENTAIRES

Provision indemnités fin de carrière

Les indemnités à verser au personnel à l'occasion de leur départ en retraite donnent lieu à provisionnement.

Il a été ainsi comptabilisé en provision pour risques et charges le montant, charges sociales comprises, des indemnités à verser aux salariés qui atteindront l'âge légal de départ en retraite dans les 5 ans à venir (provision étalée sur le nombre d'année restant avant le départ en retraite).

Provision pour risques

Une provision de 107.191 € avait été constatée sur le précédent exercice pour faire face à un risque de reversement de cotisations sociales suite à remise en cause de l'exonération de Charges « Zone de Revitalisation Rurale » sur le site de Précy le Sec pour les exercices 2011 et 2012. Cette remise en cause était contestée par l'Association qui a obtenu gain de cause devant la Commission de recours amiable de l'URSSAF le 21 octobre 2013. En conséquence, la provision dotée l'an passé a été intégralement reprise sur le présent exercice.

Droits acquis par le personnel au titre du D.I.F.

Le Droit individuel à la formation (DIF), institué par la loi n°2004-391 du 4 mars 2004, relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social, a pour objet de permettre à tout salarié, ayant au moins un an d'ancienneté, de se constituer un capital de temps de formation de 20 heures par année sur 6 ans au plus, qu'il pourra utiliser à son initiative mais avec l'accord de son employeur.

Le volume d'heures de formation cumulé à la date de clôture correspondant aux droits acquis au titre du DIF par les salariés n'a pas donné lieu à provisionnement.

Résultat 2013 en instance d'affectation

Etablissement de MASSANGIS	-	5.062 €
Etablissement de PRECY-LE-SEC.....	+	85.275 €
U.A.A.....	-	15.450 €
S.I.E.....	+	21.200 €

Place de l'Europe
89000 ST-GEORGES-SUR-
BAULCHES

Tél. : +33 (0)3 86 48 12 12

Fax : +33 (0)3 86 48 31 30

www.groupe-etc.fr

**SOCIÉTÉ
DE COMMISSAIRES
AUX COMPTES**

Membre de la Compagnie
Régionale de Paris

**COMMISSAIRES AUX
COMPTES ASSOCIÉS**

Michel FORTÉ
Claude BERTHOUD
Guy LARRECO
Bernard THIESSON
André VENTALON
Frédéric VAUTRIN
Claude BOULIC
Thierry BISSERON
Sandra FAORO
Stéphane DELZAIVE
Lionel LEBLANC
Philippe CATTEY
Laëtitia COURVOISIER

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31/12/2013**

Aux membres de l'organe délibérant,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTION SOUMISE A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisé de la convention suivante mentionnée à l'article L. 612-5 du code de commerce qui a été passée au cours de l'exercice écoulé.

1.1. – CONVENTION

- Personne concernée : Monsieur Jean Claude LEMAIRE, conseiller général de l'Yonne et président de votre association

- Nature et objet de la convention :

. Versement de financement du conseil Général de l'Yonne

- Incidence chiffrée pour l'exercice (en produits): 2 810 896 €.

Fait à ST GEORGES, le 26 mai 2014



Laëtitia COURVOISIER

Représentant de la SARL E.T.C. AUDIT

***Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris***